

**Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical  
du jeudi 31 mars 2022 à 10 heures  
à la Salle des Fêtes d'Oulches (36800)**

**Étaient Présents, Excusés, Absents Mmes et MM. les délégués :**

**Communauté de Communes Brenne Val de Creuse**

Nom	Prénom	Observations
AUBRY	Andrée	Absente
BONDOUX	Christel	Est représentée par un suppléant M. CHEZEAUX Jean-Louis
HERVO	Dominique	Est représenté par un suppléant M. MATHE Raymond
JACQUET	Alain	Présent
LACOU	Lydie	Est représentée par un suppléant M. SCHOUMACHER Michel
LHERPINIERE	Gilles	Absent
LIAUDOIS	Michel	Présent
MERLOT	Claude	Présent
PESSIONE	Alain	Présent
PIPEREAU	Brigitte	Excusée
VACHAUD	Edith	Présente

**Communauté de Communes Eguzon-Argenton Vallée de la Creuse**

Nom	Prénom	Observations
BRANGIER	Patrick	Absent
CHARTIER	Bruno	A donné pouvoir à Monsieur MOREAU Jean-Michel
DESAIX	Thierry	Présent
GUILLOREAU	Marinette	Est représentée par un suppléant M. PERROT Lionnel
MARTINEAU	Jean-Marie	Absent
MOREAU	Jean-Michel	Présent
NANDILLON	Jean-Pierre	Présent

**Communauté de Communes Marche d'Occitane Val d'Anglin**

Nom	Prénom	Observations
GOURLAY	Philippe	Présent
GROEN	Spike	Absent
JOUOT	Hubert	A donné pouvoir à Monsieur GOURLAY Philippe
LAROCHE	Laurent	A donné pouvoir à Monsieur GOURLAY Philippe
VRIGNAT	Frédérique	Présente
NEVIERE	Alain	Excusé

### **Communauté de Communes Cœur de Brenne**

Nom	Prénom	Observations
BOISLAIGUE	Christian	Présent
CAMUS	Jean-Louis	Présent
DANVY	Françoise	Absente
MARCQ	Jean-Louis	Présent

### **Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne**

Nom	Prénom	Observations
GUIGNEDOUX	Jean	Présent
RIET	Serge	Absent
VILLIERE	Chantale	Présente

### **Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole**

Nom	Prénom	Observations
AUJEAN	Bernard	A donné pouvoir à Monsieur CAMUS Jean-Louis

### **Communauté de Communes Chatillonnais en Berry**

Nom	Prénom	Observations
BOURIN	Alain	Absent

### **Communauté de Communes du Pays Dunois**

Nom	Prénom	Observations
BOURGOIN	Annie	Absente

### **Communauté de Communes du Pays Sostranien**

Nom	Prénom	Observations
COURET	Pierre	Présent

### **Assistaient également à la réunion :**

Messieurs MAZEROLLES Alban, BOIREAULT Guillaume, Techniciens de rivières et Madame VERITE Marie-Laure, secrétaire – comptable.

Madame Chantale VILLIERE a été désignée secrétaire de séance.

## Ordre du jour :

- 1/ - Approbation du compte-rendu de la réunion du 2 mars 2022 ;
- 2/ - Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2021 ;
- 3/ - Affectation des résultats ;
- 4/ - Vote du Budget Primitif 2022 ;
- 5/ - Projet ripisylve ;
- 6/ - Délibération travaux contrats Creuse et Anglin ;
- 7/ - Délibération avenant Bouzanne ;
- 8/ - Renouvellement des postes de technicien ;
- 9/ - Contrat Territorial Zones Humides ;
- 10/ - Etude inondation.

Monsieur le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres présents. Il présente l'ordre du jour de la réunion.

### 1/ Approbation du compte-rendu de la réunion du 2 mars 2022

Monsieur le Président demande si des observations, ou des modifications sont à apporter au compte-rendu de la réunion du 2 mars 2022. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### 2/ Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2021

Monsieur Claude MERIOT, 5<sup>ème</sup> Vice-Président du SMABCAC, délégué aux affaires financières et budgétaires, présente le Compte Administratif 2021 qui se résume de la façon suivante :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		320 562,07		4 899,82		325 461,89
Opérations de l'exercice	362 219,12	497 917,02	176 949,27	154 030,93	539 168,39	651 947,95
TOTAUX	362 219,12	818 479,09	176 949,27	158 930,75	539 168,39	977 409,84
Résultats de clôture		456 259,97	18 018,52			438 241,45
Restes à réaliser			66 784,51	40 916,19	66 784,51	40 916,19
TOTAUX CUMULES	362 219,12	818 479,09	243 733,78	199 846,94	605 952,90	1 018 326,03
RESULTATS DEFINITIFS		456 259,97	43 886,84			412 373,13

Il présente également le Compte de Gestion 2021 qui s'équilibre avec le Compte Administratif 2021. Ils sont approuvés à l'unanimité.

### 3/ Affectation des résultats

Vu les résultats figurant au compte administratif de l'exercice 2021 :

Excédent de fonctionnement cumulé : 456 259,97 €

Déficit d'investissement cumulé : 18 018,52 €

Vu le besoin de financement de la section d'investissement qui se situe à 43 886.84 €

Soit déficit d'investissement : 18 018.52 €

Dépenses engagées non mandatées : 66 784.51 €

Recettes à recevoir : 40 916.19 €

Le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de la section d'investissement (compte 1068) : 43 886.84 €

Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au 002 : 412 373.13

Le contenu de cette décision sera repris dans le prochain acte budgétaire.

#### 4/ Vote du Budget Primitif 2022

Monsieur Claude MERIOT présente le budget pour l'année 2021, lequel se résume ainsi :

##### Section de fonctionnement :

DEPENSES		RECETTES	
011 – Charges à caractère général	212 680,00	013 – Atténuation de charges	300,00
012 – Charges de personnel, frais assimilés	164 250,00	73 – Impôts et taxes	277 485,57
65 – Autres charges de gestion courante	158 156,00	74 – Dotations et participations	230 804,43
66 – Charges financières	499,81	76 – Produits financiers	20,12
022 – Dépenses imprévues	24 000,00	042 – Amortissements	943,75
023 – Virement à la section d'investissement	354 506,93	002 – Excédent de fonctionnement reporté	412 373,13
042 – Amortissements	7 834,26		
<b>TOTAL</b>	<b>921 927,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>921 927,00</b>

##### Section d'investissement :

DEPENSES		RECETTES	
20 – Immobilisations incorporelles	5 000,00	75 – Opération d'équipement n° 75	113 300,00
21 – Immobilisations corporelles	23 000,00	76 – Opération d'équipement n°76	100 550,00
75 – Opération d'équipement n°75	183 000,00	78 – Opération d'équipement n°78	105 500,00
76 – Opération d'équipement n°76	156 100,00	79 – Opération d'équipement n°79	3 500,00
77 – Opération d'équipement n°77	45 000,00	10 – Dotations	1 553,97
78 – Opération d'équipement n°78	180 000,00	1068 – Excédents de fonctionnement	43 886,84
79 – Opération d'équipement n°79	7 000,00	021 – Virement de la section de fonctionnement	354 506,93
80 – Opération d'équipement n°80	75 000,00	040 – Amortissements	7 834,26
16 – Emprunts	10 016,79		
020 – Dépenses imprévues	27 552,94		
040 – Amortissements	943,75		
001 – Déficit d'investissement reporté	18 018,52		
<b>TOTAL</b>	<b>730 632,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>730 632,00</b>

## 5/ Projet ripisylve

L'entretien courant de la ripisylve est de la responsabilité des propriétaires riverains mais n'est pas réalisé sur de nombreux cours d'eau provoquant des nuisances et des risques pour les biens et les personnes ainsi que pour les milieux aquatiques. Un projet de travaux de restauration ou d'entretien est proposé sur les différents bassins versants qui se base sur les connaissances du syndicat, les risques d'inondation, la préservation des biens et des personnes.

Le projet s'inscrit sur une période de 5 ans et devrait se décliner sur les cours d'eau inscrits dans le tableau ci-dessous :

Année	Bassin Versant	Cours d'eau	Communes	Longueur (m)
1	Claise	Claise	Mézières en Brenne	2 212
1	Creuse	Creuse	Le Blanc	5 515
1	Anglin	Sonne	Luzeret	2 881
1	Anglin	Sonne	Luzeret	1 200
1	Anglin	Anglin	Bélâbre	3 680
1	Anglin	Sonne	Luzeret / Sacières Saint Martin / Prissac	1 705
2	Claise	Chambon	Martizay	1 933
2	Claise	Rossignol	Neuillay les Bois / Méobecq	3 036
2	Creuse	Clavière	Eguzon/Chantome	5 426
2	Anglin	Anglin/Sonne	Chalais/Prissac	2 564
2	Anglin	Sonne/Ru de la Bourdre	Luzeret	1 681
2	Anglin	Anglin	Chalais	725
2	Anglin	Sonne	Prissac	1 216
3	Claise	Clecq	Azay le Ferron	2 133
3	Claise	Yoson	Méobecq	3 594
3	Creuse	Creuse	Chasseneuil / Thenay	5 549
3	Creuse	Creuse	Rivarennes	1 088
3	Creuse	Chézeaux	Rivarennes	2 978
3	Creuse	Mage	Saint Marcel / Argenton sur Creuse	3 193
3	Anglin	Allemette	Chaillac / Lignac	7 675
4	Claise	Yoson	Vendoeuvres/Mézières en Brenne	5 295
4	Creuse	Brion	Oulches / Ciron	8 800
4	Anglin	Allemette	Lignac / Aiguefoux	4 609
5	Claise	Moury	Neuillay les Bois / Vendoeuvres	3 716
5	Creuse	Creuse	Argenton sur Creuse / le Pêchereau	6 102
5	Creuse	Bouzanteuil	Chasseneuil	7 000
5	Anglin	Allemette	Lignac / Bélâbre/Chalais	11 760
5	Anglin	Anglin	Mouhet	481
5	Anglin	Anglin	La Chatre l'Anglin	978
5	Anglin	Anglin	Mauvière / Saint Hilaire sur Benaize	2 902
5	Anglin	Abloux	Prissac	850

Les travaux seront réalisés en fonction des inscriptions budgétaires qui seront débloquées annuellement par le syndicat.

Monsieur le Président propose de déposer un dossier de déclaration d'intérêt général auprès des services de l'Etat pour pouvoir intervenir sur des propriétés privées avec de l'argent public.

Les travaux seront réalisés soit par l'équipe verte de la Communauté de Communes « Brenne-Val de Creuse » mise à disposition du SMABCAC, soit par des entreprises extérieures en passant par des procédures de marchés publics.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à lancer la procédure de déclaration d'intérêt générale, à passer une procédure de marchés publics pour les travaux qui ne seront pas réalisables par l'équipe verte, à signer tous les documents, et d'inscrire annuellement au budget, sur la durée du programme, un montant afférent à ces travaux.

#### **6/ Délibération travaux contrats Creuse et Anglin**

Dans le cadre des contrats territoriaux milieux aquatiques des bassins versants de l'Anglin et de la Creuse, différents travaux sont programmés durant l'année 2022. Monsieur le Président propose de regrouper les travaux de l'année 2022 afin de réduire le nombre de procédures de marchés publics. Sur le bassin versant de la Creuse, les travaux concerneront le ruisseau de le Bouzanteuil. Sur le bassin versant de l'Anglin, les travaux s'étendront sur le cours de l'Anglin. Le SMABCAC peut solliciter les financements publics auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, à la Région Centre-Val de Loire, à la Région Nouvelle Aquitaine et au département de la Creuse. Les modalités de financement sont précisées dans le tableau ci-dessous.

Travaux	Bassin	Montant	Agence de l'Eau Loire Bretagne		Conseil Régional Centre Val de Loire		Conseil Régional Nouvelle Aquitaine		Département de la Creuse	
			Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	taux
Diversification des écoulements	Creuse	107 000 €	53 500 €	50%	21 400 €	20%				
	Anglin	24 000 €	12 000 €	50%	4 800 €	20%				
Restauration d'annexe hydraulique	Anglin	12 000 €	6 000 €	50%						
Restauration de la Ripisylve	Anglin	24 600 €	7 380 €	30%			1 512 €	10% (de 15 120 €)	1 512 €	10% (de 15 120 €)
Restauration de la Continuité écologique	Creuse	11 000 €	7 700 €	70%	3 300 €	30%				
	Anglin	30 000 €	21 000 €	70%	9 000 €	30%				

Une seule procédure de marché public sera passée pour l'ensemble des travaux.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à solliciter les financements auprès des différents partenaires, à passer la procédure de marché public et à signer tous les documents.

#### **7/ Délibération avenant Bouzanne**

Monsieur le Président indique que l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne souhaite pour des modalités de financement le regroupement sous le Contrat Territorial Creuse, des projets de contrats territoriaux de la Claise et de la Bouzanne. Le Syndicat Mixte du Bassin de la Bouzanne a déjà validé son programme d'actions et la déclaration d'intérêt général est en cours. Un avenant est rédigé et sera signé dans les prochains mois.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer cet avenant et à inclure le futur contrat territorial Claise dans le Contrat Territorial Creuse.

## 8/ Renouveau des postes de technicien

Monsieur le Président rappelle la délibération du 12 avril 2019 autorisant le renouvellement des emplois des 2 agents contractuels du SMABCAC afin d'assurer les missions de techniciens de rivières. Il expose le besoin de renouveler ces 2 emplois à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de renouveler les 2 emplois de techniciens de rivières contractuels, de droit public, à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires pour continuer à assurer les missions de techniciens de rivières. Ils auront un contrat à durée déterminée de 2 ans, soit du 1<sup>er</sup> octobre 2022 au 30 septembre 2024. L'Indice de rémunération sera déterminé au regard de la grille indiciaire du 1<sup>er</sup> grade de technicien territorial de la catégorie B.

## 9/ Contrat Territorial Zones Humides

Le SMABCAC a proposé une action dans le cadre du futur Contrat Territorial Zones Humides Brenne. Cette action vise à proposer un recensement des sources et des fontaines de notre territoire avant de proposer une phase de travaux de restauration des écoulements et des zones humides associées.

Ce contrat porté par le Parc Naturel Régional de la Brenne, regroupant une dizaine de maîtres d'ouvrages devrait être signé courant 2022 avec des actions qui pourront s'engager.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer le Contrat Territorial Zones Humides et tous les documents s'y rapportant.

## 10/ Etude inondation

L'étude prévention des inondations portée par l'EPTB Vienne vient de se clôturer. Le travail réalisé par le bureau d'études a permis d'obtenir une base de données cartographique exploitable pour déterminer les zones d'inondations potentielles et les zones d'expansion de crues à privilégier pour limiter les incidences sur les biens et les personnes.

La seconde partie de l'étude consistait à la rédaction d'un programme d'actions sur cette thématique prévention des inondations. Les propositions se divisent et s'avèrent la plupart du temps généralistes et devront être adaptées localement. Elles nécessiteront un travail en interne notamment pour déterminer la fonctionnalité des zones d'inondation.

Monsieur le Président remercie Claude MERIOT pour la présentation des documents budgétaires et pour l'accueil dans la Salle des Fêtes d'Oulches.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 11 h 30.

Fait à Mézières-en-Brenne,

Le 12 mai 2022

La secrétaire,



Chantale VILLIERE

Le Président,  
  
Jean-Louis CAMUS



En annexe : Le diaporama présenté lors de la réunion

**Nouvelle adresse :** Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2022, nos bureaux sont situés 2, rue du Bout du Monde à Mézières-en-Brenne.

